

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 28 avril 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Miltos Thomaidis, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Roger Michel, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Mmes Annina Pfund, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Silvia Machado, Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Vera Figurek, Maria Casares et Sarah Klopmann, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «Insonorisation de l'Usine».

Rapport de M. Luc BROCH

Traitement de la motion

La motion M-914 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2011. Elle a été traitée lors de la séance de ladite commission les 1^{er} février et 7 mars 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg.

Rappel de la motion

Considérant:

- la crise des espaces de culture alternative en général, et celle des lieux de concerts publics en particulier ;
- la pression extraordinaire que ce contexte fait peser sur les derniers lieux existants ;
- le pilier de culture alternative que représente l'Usine, et son subventionnement en conséquence ;
- la propriété de la Ville de Genève de l'ensemble du bâtiment de l'Usine ;
- le volume sonore qu'impliquent les contenus artistiques de l'Usine,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager avec détermination et célérité afin de réaliser l'ensemble des travaux d'insonorisation nécessaire dans le bâtiment de l'Usine, inclus le Moloko.

Séance du 1^{er} février 2012

Audition des motionnaires, représentés par Mmes Sarah Klopmann et Nicole Valiquer Grecuccio et M. Mathias Buschbeck

Mme Klopmann indique qu'une proposition du Conseil administratif va être renvoyée à la présente Commission d'ici peu, rendant la motion obsolète. En effet, cette dernière demandait l'insonorisation de l'Usine, suite à une longue médiation menée avec les habitants. En effet, de nombreuses personnes avaient porté plainte contre le bruit et il avait été constaté que le quartier subissait d'importantes nuisances sonores provenant de l'Usine. Par ailleurs, les habitants et l'OCIRT avaient demandé que les bâtiments qui n'étaient plus aux normes soient insonorisés de manière adéquate. Etant donné la PR du Conseil administratif, Mme Klopmann propose que la Commission étudie la motion en même temps que la proposition qu'elle trouve judicieuse pour la paix du quartier.

M. Mathias Buschbeck rappelle que la motion a été déposée il y a deux ans et qu'elle devient obsolète en raison de la PR.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio indique qu'elle est satisfaite que le Conseil administratif ait suivi le besoin des motionnaires.

Discussion

Un commissaire MCG ne comprend pas la raison d'être de la motion sans la proposition de PR.

Le Président répond que la PR sera traitée dans une prochaine séance.

Un commissaire UDC indique qu'il n'a jamais été à l'Usine et qu'il voudrait se rendre sur place pour voir si le bruit est à ce point intolérable.

Un commissaire libéral-radical pense qu'il s'agit d'une excellente idée et qu'il faudrait y aller après minuit pour réellement se rendre compte de la situation.

Séance du 7 mars 2012

Discussion

Un commissaire vert est d'avis que la PR-920 amendée répond entièrement à la motion M-914. Il propose de la refuser pour gagner du temps.

Une commissaire socialiste, au contraire, propose d'adopter la motion en de mentionner dans le rapport que la PR-920 amendée y répond à satisfaction. Elle estime important de faire savoir que le Conseil municipal se soucie du confort de vie

dans le quartier de la Coulouvrenière, et que les élus sont à l'écoute des préoccupations de la population.

Vote et conclusions

La motion M-914 est acceptée par la majorité des commissaires présents, soit 7 oui (2 EàG ; 2 Ve ; 3 S), 6 non (2 MCG ; 2 UDC ; 2 PLR).